

LES ACTUS MAJEURES DE LA SEMAINE

<u>Revue de presse</u>	p 2
<u>Emploi formation</u>	p 3
Stage de seconde obligatoire	
<u>Droit social</u>	p 5
Grilles de salaires TP	
<u>Droit des marchés</u>	p 7
Actualités réglementaires	
<u>Pôle Partenaires</u>	p 8
Présentation du Pôle Partenaires	

Le mois d'Avril 2024 au Syndicat

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18 Réunion de-Section électricité -	19	20	21
22	23	24	25	26 Café BTP	27	28
29	30	01	02	03	04	05

Retrouvez tous nos évènements sur notre site
<https://www.btpsavoie.fr>, dans la rubrique « espace membres » !



Dates à noter !

Pensez à vous inscrire !

- Réunion de Section (Section électricité) le 18 Avril 2024 à 17h15 au Syndicat avec l' Intervention de Marc MASLOWSKI, Directeur d'exploitation du Consuel de Lyon.
- CAFE BTP du 26 avril de 8h-10h au Syndicat

Le Syndicat Général du BTP Savoie vous accompagne et sélectionne chaque semaine les actualités vous concernant.

DTU : Pensez au Syndicat

Le Syndicat Général du BTP Savoie dispose d'un accès au REEF et est à votre disposition pour vos **demandes de DTU** à jour. N'hésitez pas à nous contacter !

Coût de l'adaptation au changement climatique

Adaptation au changement climatique : un rapport tente d'estimer les lourds investissements nécessaires et le bâtiment est en 1ère ligne.

[En savoir plus](#)

Quel est le bilan de la loi SRU sur la dernière période 2020-2022 ?

EN CHIFFRES : La loi Solidarité et renouvellement urbain a permis de construire 186.000 logements sociaux entre 2020 et 2022, selon le rapport triennal publié par le ministère de la Transition écologique.

[En savoir plus](#)

Isolation des combles perdus : les professionnels alertent sur le non-respect du DTU

L'association des industriels de la construction biosourcée (AICB) et le syndicat national des fabricants d'isolants en laines minérales manufacturées (FILMM) alertent sur les négligences croissantes portant sur l'absence de mise en œuvre des capots de protection pour éclairages encastrés dans le cadre de travaux d'isolation des combes perdus.

[En savoir plus](#)

BATIMENT : Le grand chantier de la responsabilité

DOSSIER : Le 1^{er} mai 2024 marquera le premier anniversaire du démarrage effectif de la REP Bâtiment, ou REP PMCB : Responsabilité Elargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

[En savoir plus](#)



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Tél. 04 79 33 31 18
Email. votreaccueil@btpsavoie.fr



STAGE OBLIGATOIRE EN SECONDE

Deux semaines de stage en juin pour tous les élèves de seconde générale et technologique



Les élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel. **Ce stage d'observation dure deux semaines, du 17 au 28 juin 2024.**

Les lycéens de seconde générale et technologique accomplissent **une séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire** dans des entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou des collectivités territoriales.

L'objectif est **d'améliorer la politique d'orientation des jeunes et de rendre toujours plus dynamique le lien entre l'école et les entreprises** ainsi que tous les employeurs, publics comme privés.

Une convention doit impérativement être signée par le lycée avec la structure d'accueil, pour mettre en œuvre cette séquence d'observation en milieu professionnel. La convention de stage obligatoire pour chaque élève sera dématérialisée sur la plateforme 1jeune1solution.gouv.fr.

La séquence d'observation en milieu professionnel est **facultative** pour les élèves de seconde **de la série technologique hôtellerie et restauration (STHR)**, dont la formation comprend un stage d'initiation ou d'application obligatoire de quatre semaines en milieu professionnel.

Des dispositions dérogatoires sont prévues pour les élèves qui effectuent **un séjour de cohésion, une mission d'intérêt général dans le cadre du service national universel (SNU)**, une mobilité européenne ou internationale telle que prévue à l'article D. 331-68 du code de l'éducation d'une durée minimale de deux semaines au titre de la classe de seconde ou d'une durée minimale de quatre semaines au titre de la classe de première, pendant le dernier mois de l'année scolaire. **Ces élèves peuvent être dispensés d'effectuer la séquence d'observation en milieu professionnel, après accord de leur chef d'établissement.** Les élèves peuvent également être dispensés de la séquence d'observation s'ils effectuent un voyage scolaire organisé par leur établissement sur la période prévue réglementairement pour les séquences d'observation (deuxième quinzaine de juin).

Source : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/un-stage-en-juin-pour-les-eleves-de-seconde-generale-et-technologique-380196>



**Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le Syndicat.**

Tél. 04 79 33 31 18

Email : aurelie.loget@btpsavoie.fr



Convention collective des Travaux Publics

Convention collective des Ouvriers travaux publics

L'accord sur les salaires du 15 décembre 2023 pour les ouvriers a été étendu le 14/03/2024 et publié au JO le 30/03/2024.

Grille de salaire 2024 – région Auvergne-Rhône-Alpes			
Niveau	Coefficient	Valeur annuelle de point	Salaire minimum annuel Base 35 heures
I	1	100	23 085
I	2	110	23 730
II	1	125	24 619
II	2	140	26 723
III	1	150	28 391
III	2	165	30 731
IV	-	180	33 248

Convention collective des ETAM des travaux publics

L'accord sur les salaires du 15 décembre 2023 pour les ETAM a été étendu le 14/03/2024 et publié au JO le 30/03/2024.

Grille de salaire 2024 – région Auvergne-Rhône-Alpes	
Niveau	Salaire minimum annuel Base 35 heures
A	23 211
B	24 700
C	26 443
D	28 685
E	32 147
F	35 738
G	38 511
H	39 678

Grille de salaire 2024 – région Auvergne-Rhône-Alpes	
Niveau	Salaire minimum annuel Salarié bénéficiant d'une convention de forfait annuel en jour
F	41 099
G	44 287
H	45 630



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Tél. 04 79 33 31 18

Email : juriste.social@btpsavoie.fr



Convention collective des Travaux Publics

Convention collective des Cadres des travaux publics

L'accord du 14 novembre 2023 relatif aux salaires des Cadres a été étendu par arrêté le 21/02/2024 et publié au JO le 16/03/2024.

Grille de salaire 2024	
Position	Salaire minimum annuel
	Base 35 heures
A1	33 257
A2	36 066
B	37 627
B1	40 566
B2	43 269
B3	44 368
B4	47 430
C1	49 414
C2	57 592

Grille de salaire 2024	
Position	Salaire minimum annuel
	Forfait annuel en jours
A1	38 245
A2	41 476
B	43 271
B1	46 651
B2	49 759
B3	51 023
B4	54 544
C1	56 826
C2	66 230

Indemnités de petits déplacements Convention collective des travaux publics

L'accord du 15 décembre 2023 relatif aux indemnités de petits déplacements a été étendu le 14/03/2024 et publié au JO le 30/03/2024.

Indemnités de petits déplacements – Savoie - 1 ^{er} janvier 2024												
Repas	Transport						Trajet					
	1a	1b	2	3	4	5	1a	1b	2	3	4	5
13,20	4,79		9,57	14,36	19,14	23,93	2,17	4,22	6,51	8,45	10,62	



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Tél. 04 79 33 31 18
Email : juriste.social@btpsavoie.fr



Actualités Droit de la concurrence

LA MATINEE DES DPO :

***Le 9 avril une table ronde a été organisée concernant le transfert des données hors Union Européennes.
Première mise en garde : la dépendance des entreprises européennes vis-à-vis des prestataires américains.***

Les entreprises européennes se retrouvent souvent obligées de contracter avec Google, Amazon, adobe... Cela implique du transfert de données personnelles sur le territoire américain.

A date, le transfert de données vers les États-Unis est possible. En effet, par « une décision d'adéquation » la Commission européenne a établi que les États-Unis assure un niveau de protection adéquat des données personnelles. Pour autant, l'avenir de cette décision d'adéquation est incertain.

Dans ce cadre, Monsieur Philippe Latombe, député et membre du collège de la CNIL, présent lors d'une table ronde alerte les entreprises à n'être « jamais mono-produits » car « le jour où il ne reste qu'un seul prestataire, il imposera ses choix ».

De même, le délégué à la protection des données ou DPO doit mettre en œuvre des solutions pour être en conformité avec le RGPD. Pour sécuriser les échanges de données, Monsieur Philippe Latombe, député et membre du collège de la CNIL, présent lors d'une table ronde assure qu'« Il faut continuer d'utiliser les clauses contractuelles (...) mais c'est une décision difficile pour convaincre les DSI* et les Comex** ».

Lors d'appel d'offres de solutions de traitement, le DPO doit essayer de choisir le prestataire qui ne transfère aucune donnée hors UE. Parfois, aucun prestataire ne répond à cette modalité.

Pour pallier cette difficulté, Véronique Le Bihan, DPO au sein de la Compagnie des Alpes, appelle la CNIL à aider les entreprises concernant les analyses permettant de spécifier le cadre légal applicable dans le pays tiers.

*La DSI est le service responsable du système d'information de l'entreprise.

**Le ComEx ou comité exécutif permet de prendre les décisions stratégiques d'une entreprise.

Source : *Actuel Editions Legislatives Article de Joséphine Bonnardot du 11/04/24*



**Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le Syndicat.**

Tél. 04 79 33 31 18

Email : juriste.marches@btpsavoie.fr



NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOS JURISTES
SONT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ASSISTER
ET VOUS CONSEILLER DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

THEME DROIT DES MARCHES (liste non exhaustive)

- Créance client
- Créance fournisseur
- Suivi de paiement dans le cadre de marchés publics
- Contrat d'entretien
- Contrat de sous-traitance
- Assurance construction
- Conditions générales de vente
- Expertise

THEME DROIT SOCIAL (liste non exhaustive)

- Contrat de travail
- Licenciement pour inaptitude
- Durée du travail
- Rupture conventionnelle
- Sanction disciplinaire
- Règlement intérieur
- Affichages obligatoires
- Elections professionnelles
- Période d'essai



Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Tél. 04 79 33 31 18

Email : juriste.social@btpsavoie.fr

juriste.marches@btpsavoie.fr

PRESENTATION



Le Pôle partenaires, appelé Club Business Savoie BTP, est constitué de fournisseurs et de l'ensemble des métiers connexes au Secteur du BTP principalement en Savoie.

Ils se tiennent à votre disposition pour vous offrir conseils et propositions à tarif « préférentiels »,

Vous pouvez retrouver le détail de leurs prestations sur votre « espace membre », onglet « Pôle Partenaires ».

BUSINESS SAVOIE BTP
Le réseau des acteurs du BTP en Savoie

Trombinoscope

 Olivier MONNET AEXALP	 Adrienne FAURE AFTRAL	 Maxime BRULIN Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes	 Benoît Pierre GREBAC Bati Doct
 Frédéric FUNG Bati 6 Thèmes	 Fabien DURAND COPEA Conseils	 Christelle COSTERG Convergence Assurance	 Marvin SCHOERLIN Defours.com
 Morgane SIMON MS communication	 Nathalie VALESINI FALIES Holodyrass	 Nicolas LA RUSSA Jean Lain Automobiles Hyundai	 Jérôme SERRE Metral Passy
 Franck FAVETTA R CAM	 Frédérique NEGRI Sage et Associés	 Stéphane PERROT Serea	 Cesar RAMEL XEFI



Pour toute information complémentaire,
n'hésitez pas à contacter le Syndicat.

Tél. 04 79 33 31 18
Email : votreaccueil@btpsavoie.fr